Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20260330-2026022-DE

MAIRIE DE LA DOMINELAIS
35390 ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-022

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
présents 13
votants 13 + 2 pouvoirs
pour 15

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA DOMINELAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERTON Jean-Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Mr BERTON – Mme MORICEAU - Mr HAUTBOIS – Mme LEMOINE - Mme CHOQUET – Mr BELLEIL - Mr CHIFFOLEAU – Mme GAGEOT – Mr MONVOISIN – Mme MEROT – Mme BOSSARD – Mr PEU – Mme GUINARD

ABSENTS : Mr HAMON a donné procuration à Mr BERTON

Mr JAHENY a donné procuration à Mme LEMOINE

Mme MORICEAU a été élue secrétaire

Objet : Désignation de l'élu référent auprès du Syndicat Chère Don Isac

La création du Syndicat Chère Don Isac, issue de la fusion de trois anciens syndicats, a conduit à faire évoluer dès 2020 la gouvernance territoriale en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la politique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que de la fin de mise en œuvre du Contrat Territorial Eau et du futur Accord de Territoire (2027-2032) du syndicat, il a été proposé aux 62 communes du territoire adhérent de désigner un élu référent chargé d'être l'interlocuteur privilégié entre la commune, les habitants et le syndicat. Cet élu référent désigné comme Élu·e Référent·e Communal·e (ERC) a pour rôles :

· d'assurer le lien entre la commune, le Syndicat Chère Don Isac et les acteurs locaux ;

· de relayer les informations relatives aux enjeux de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du bocage et de l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'aux actions conduites sur le territoire communal ;

· de faciliter le dialogue et la coordination entre la commune et le Syndicat ;

· d'accompagner, en lien avec les services du Syndicat, les projets menés sur le territoire communal ;

· de faire remonter toute question, actualité ou alerte relative à la qualité de l'eau ou aux actions locales.

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre la commune et le Syndicat Chère Don Isac, de s'inscrire dans une dynamique partenariale en matière d'eau et de milieux aquatiques et de disposer d'un interlocuteur identifié pour la réussite des actions territoriales sur ces enjeux, il convient que le Conseil municipal désigne un·e Élu·e Référent·e Communal·e pour la durée du mandat municipal.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213500986-20260330-2026022-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Délibère :

Article 1er : Le Conseil municipal désigne Mme Angélique BOSSARD, conseillère municipale, en qualité d'élue référente communale pour la commune de la Dominelais auprès du Syndicat Chère Don Isac.

Article 2 : L'élue référente aura pour mission principale d'assurer le lien et la coordination entre la commune, les habitants et usagers et le Syndicat Chère Don Isac, conformément à la définition et aux objectifs définis ci-avant. Elle participera aux échanges et aux actions organisés dans le cadre des missions du Syndicat.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Syndicat Chère Don Isac et notifiée à l'intéressé.

Article 4 : Le présent acte fera l'objet d'une transmission à la Préfecture, selon les modalités légales.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que devant.

Le Maire,

Jean-Éric BERTON

MAIRIE de LA DOMINELAIS (Ille-et-Vilaine)